

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
86	86	54	44

Date de convocation du Comité Syndical
21/09/2026

Date d’affichage de la convocation au siège
21/09/2026

SEANCE DU
29 septembre 2026

Le 29 septembre 2026 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle polyvalente de Malintrat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l’élection d’un secrétaire de séance au sein du Comité : Malory GIANGRECO est désignée pour remplir cette fonction, qu’elle a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : Sébastien CHANUDET, Lionel CHAUVIN, Jean-Pierre CHRETIEN, Josquin GARAYT, Bruno GRIMBERG, Olivier HABLOT, Bérangère LAMBERT, André LAVIE, Malory GIANGRECO, Anne MAZAUDIER, Didier MIGNE, Frédéric RANOUX-JULIEN, Isabelle RAYMOND, Laurent RENAULT, Olivier SOUCHON, Paul THIEL, Edwige TIXIER, Johan CARETTE, Yves GODART
Billom Communauté : Olivier CUBIZOLLE, Michel DEGOILLE, Régis DODAT, Guy MAILLARD, Maryline RAMADIER, Dominique ROSSIGNOL, Eric ECHALIER, Pierre MOINE,
Communauté de Communes Plaine Limagne : Céline AYME, Brigitte BILLEBAUD, Yannick BOUSSET, Romain DARLET, Arnaud GAY, Frédérick MARTIN,
Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : Bernard COTTIER, Denis GEORGES, Lionel LARROUSSE, Leslie MAZUEL, Marie-Claire MENUGE, Stéphane MICHALET, François MOULIN, Kristel POIROT, Antonin OUVARD,
Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : Gilles BERGAMI, Dominique REY, Dorothee TRICHARD, Isabelle POUILLARD,
Mond’Arverne Communauté : Jean-Marc BORDIER, Bernard DUCREUX, Damien HEYRAUD, Alain LAGRU, Guillaume MAILLET, Sébastien SIMIONI, Pierre DUPECHER, Éric FAYE

Pouvoirs : Pouvoir de Cécile BERTAUD à Malory GIANGRECO

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél.2026-39 : Représentation du SBA à l'association ADUHME

VU l'article L.2121-21 du CGCT précisant les règles de vote pour les nominations des délégués syndicaux dans les organismes extérieurs ;

VU la délibération n°2015-42 en date du 26 septembre 2015 portant adhésion à l'Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie (ADUHME) ;

CONSIDERANT le renouvellement du comité syndical du SBA suite aux élections municipales du mois de mars 2026 et donc la nécessité de désigner de nouveaux délégués représentants au sein de l'assemblée générale de l'ADUHME ;

Le Président rappelle que l'ADUHME a été créée en 1996, sous la forme d'une association Loi 1901. Née d'une volonté conjointe de l'Europe, de la Ville de Clermont-Ferrand et de l'ADEME d'agir localement pour la maîtrise de l'énergie, elle a pour objet de promouvoir, coordonner et développer des actions tendant à :

- Economiser l'énergie (sobriété et efficacité énergétiques) ;
- Valoriser et favoriser le recours aux énergies renouvelables (solaire, bois-énergie, éolien, etc.) ;
- Plus largement, préserver l'environnement dans une logique d'aménagement et de développement durable des territoires.
- Contribuer à lutter contre le dérèglement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre

Au fil des années, l'association a élargi son rayonnement pour travailler en partenariat avec de nombreuses entités publiques du département du Puy-de-Dôme : communes, EPCI, syndicats etc..

Le SBA adhère à l'ADUHME, agence locale des énergies et du climat, depuis 2016. À ce titre, il dispose d'un siège et d'une voix au sein du collège n°4 "organismes consulaires, société d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et fédérations professionnelles".

Actuellement le SBA travaille avec l'ADUHME sur les thématiques « économies d'énergies » sur son patrimoine bâti et sur le « déploiement de centrales photovoltaïques ».

Il est proposé au Comité Syndical de proroger ce partenariat avec l'ADUHME et de procéder à la désignation d'un représentant du syndicat, ainsi que de son suppléant, pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association.

Les candidatures de Frédéric Martin, en tant que représentant titulaire, et Cécile BERTAUD, en tant que représentante suppléante, sont proposées par le Président.

Le Président demande aux autres candidats de se faire connaître. Aucune autre candidature n'est constatée.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité des membres présents le vote à mains levées pour la désignation des représentants ADUHME.

Les résultats du vote sont les suivants :

Représentant titulaire :

- Ne prend pas part au vote : 0
- Votants : 54
- Pouvoirs : 1
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28

Résultat des votes : 55 voix pour Frédéric Martin

Représentant suppléant :

- Ne prend pas part au vote : 0
- Votants : 54
- Pouvoirs : 1
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28

Ont obtenu : 55 voix pour Cécile Bertaud

Le Comité Syndical,

Article 1 : DESIGNE Frédéric Martin en qualité de représentant titulaire et Cécile Bertaud en qualité de représentante suppléante du Syndicat du Bois de l'Aumône au sein de l'Assemblée Générale de l'ADUHME.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20261005-DEL2026-39-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2026